

BROCANTE: LES DIX COMMANDEMENTS

PARTICULIERS

VOUS AVEZ LE DROIT DE PARTICIPER EN QUALITE D'EXPOSANT.

LA LOI VOUS Y AUTORISE.....Néanmoins,

MAIS ATTENTION

- Il faut vous inscrire auprès des organisateurs, obtenir une autorisation individuelle et nominative du Maire (groupe exclus)
 - Ne vendre que des objets usagés vous appartenant.
 - Le comité de Fêtes interdit toute forme de prosélytisme religieux ou politique sur sa brocante. Toute personne qui prendrait un emplacement pour détourner notre philosophie s'expose à l'expulsion de son stand par les organisateurs.
 - Ne pas avoir acheté des articles pour la vente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus être considérés comme particuliers)
 - Prendre connaissance de l'arrêté municipal et arrêté préfectoral et s'y conformer ainsi qu'au règlement de cette manifestation.
 - Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie. (Elle veille sur la sécurité de tous).
 - Respecter l'environnement de la COMMUNE qui vous accueille.
 - Laisser propre l'emplacement à la fin de la brocante.
 - Respecter le code de la route pour le stationnement. Véhicule au Parking.
 - Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale).
- A noter que l'attribution des places n'est pas reconduite systématiquement chaque année, l'alimentation électrique n'est pas fournie et l'accès des véhicules en fin de brocante est fixée à partir de 18 h 00.

BROCANTE DE LOUVRES DIMANCHE 16 JUN 2019

Après avoir lu et approuvé le texte ci-contre:

Mr, Mme, Melle : _____ Prénom : _____

Sollicite l'autorisation de M. le Maire de LOUVRES de participer en qualité d'exposant à la BROCANTE de LOUVRES le 16 juin 2019 organisé par la MUNICIPALITE et le COMITE DES FÊTES DE LOUVRES, et d'utiliser pour cette seule journée, le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

Déclare avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et connaître le règlement de la BROCANTE déchargeant, par là même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives, quant à sa participation.

S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

POUR LES PARTICULIERS

CARTE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT/C.S. N°

DÉLIVRÉ LE PAR

DATE : / / 2019 SIGNATURE:

POUR LES PROFESSIONNELS :

R.C. N°:

DÉLIVRÉE PAR Le

DATE : / / 2019 SIGNATURE: